

Bourses scolaires 2007 / 2008 (groupe Arpège)

22 janvier 2008

Vous étiez nombreux à demander les bourses scolaires pour vos enfants poursuivant leurs études, de la 1^{ère} année au lycée jusqu'aux études supérieures.

BOURSES SCOLAIRES 2007 - 2008 (Groupe ARPEGE)
5 octobre 2007

Les salariés des classifications 170 à 215 ainsi que les P3HQ cotisent au régime de retraite complémentaire UNIRS dont dépend Arège (retraite des salariés, institution du groupe Arpège). A ce titre, ils peuvent prétendre à une bourse si leurs enfants poursuivent des études supérieures à partir de la classe de 1^{ère} au lycée et de la 2^{ème} année de BEP ou CAP (à l'exclusion des études par alternance rémunérées).

Comment faire ?
Demandez un formulaire soit à l'un de vos délégués FO, soit au service social du Groupe ARPEGE :

143, avenue Aristide Briand
BP 2439 à 68067 Mulhouse Cedex.
Tel : 03 89 33 36 20

Le remplir et produire les pièces suivantes :

- ◆ Certificat de scolarité précisant le niveau d'études de l'élève
- ◆ Photocopie de la notification d'attribution ou le rejet de la Bourse d'Etat ou Départementale (Conseil Général ou Régional)
- ◆ Avis d'imposition ou de non-imposition 2006 des parents
- ◆ Avis d'imposition 2006 de l'étudiant en cas de déclaration séparée
- ◆ Dernière feuille de paie du demandeur, PARENT de l'étudiant
- ◆ RIB au nom du demandeur (PARENT de l'étudiant) et non celui de l'étudiant

Nota :
Dans le cas où une famille présente plusieurs demandes, les dossiers doivent parvenir groupés. Les pièces justificatives pourront être fournies en un seul exemplaire.


Calcul du Quotient Familial :
Revenus imposables de la famille (feuille d'impôt) divisé par 12 : vous obtiendrez la moyenne mensuelle.

Ensuite, cette moyenne mensuelle est à diviser par le nombre total de personnes vivant au foyer. Les enfants comptent pour une part entière. Vous avez obtenu votre quotient familial. (Il doit être inférieur à 575 €).

Pour les familles monoparentales, chaque enfant compte pour 1,5 parts (3 enfants = 4,5)

FO : un syndicat qui vous informe !

Retournez le tout au Groupe ARPEGE AVANT LE 30 NOVEMBRE 2007



Résultats :

➡ **120 enfants de salariés Peugeot ont pu en bénéficier.**

Rendez-vous au mois d'Octobre prochain, pour les inscriptions 2008 / 2009.

Force Ouvrière, sa priorité, vous informer.
Si vous êtes concernés par le sujet, n'hésitez pas à contacter les délégués Force Ouvrière.

